

## Orientations 2023 du Cnis

Adoptées par le Conseil lors de l'assemblée plénière du 24 janvier 2023

### Préambule

Référence des avis du Cnis <https://www.cnis.fr/instances/assemblee-pleniere/>

Les orientations générales ont pour objet de compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les commissions thématiques du Cnis. Elles mettent en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil et de portée plus transversale que les avis émis par les commissions thématiques.

Le Conseil est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence et de la transparence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et demande que les moyens budgétaires et humains permettent au service statistique public de remplir ses fonctions.

Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19, le Cnis a retrouvé en 2022 un fonctionnement « normal » dans les commissions thématiques et ses autres travaux. Le colloque du Cnis sur les appariements de janvier a rendu compte des travaux récents et des projets du SSP. Il a également permis de prendre la mesure des nouveaux enjeux déontologiques et de gouvernance qui leur sont associés. Le Conseil a ainsi été amené à poursuivre la concertation sur ce sujet dans un groupe de travail dédié au projet Résil qui a rendu ses recommandations en fin d'année. Trois autres groupes de travail ont opéré en parallèle et se poursuivront en 2023. Le colloque sur les panels a permis notamment d'explorer l'articulation entre le système d'information statistique sur la santé et les bases destinées à la recherche.

Le contexte général se trouve désormais marqué par la crise climatique et la situation de guerre en Ukraine qui sont susceptibles d'infléchir les besoins et priorités statistiques, la crise sanitaire restant en toile de fond. L'année 2023, qui sera largement consacrée au renouvellement des priorités de moyen terme du programme établi il y a cinq ans, devra prendre en compte ce nouveau contexte.

Les orientations pour 2023 qui suivent sont donc les dernières du cycle quinquennal du **programme de moyen terme 2019-2023** et s'inscrivent notamment dans ses **avis généraux transverses**. Elles reprennent largement les dernières orientations annuelles adoptées en 2022, en les actualisant pour tenir compte des avancées et de l'actualité des années récentes tant au sein du Cnis que du Service statistique public.

### **Orientation 1 : Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements pour accroître la confiance**

Référence : [Avis généraux 4, 7 et 8 du moyen terme du Cnis 2019-2023](#),

Après avoir longtemps encouragé le recours accru aux bases de données issues de la gestion administrative pour établir des statistiques publiques, le Cnis constate désormais la forte croissance des appariements de sources administratives à des fins statistiques. Le colloque organisé sur le sujet en 2022 a appelé à renforcer l'information sur ces méthodes et les sources concernées. Concernant le projet Résil (Répertoire statistique d'individus et de logements) de l'Insee, à la suite du rapport du groupe de concertation, le Cnis poursuivra l'information et la concertation sur le projet tout au long de sa mise en œuvre jusqu'à son aboutissement, afin de veiller au respect de la vie privée dans l'utilisation statistique de données personnelles ainsi qu'à la sécurité du dispositif.

### **Orientation 2 : Développer les mesures d'inégalités de situation et la connaissance des discriminations**

Référence : [Avis général 2 du moyen terme du Cnis 2019-2023](#), avis 7 de moyen terme de la commission *Démographie et questions sociales*

En application des recommandations du moyen terme 2019-2023, le groupe de travail du Cnis lancé en 2022 sur l'observation et la mesure des discriminations examine les besoins et les données disponibles sur différentes formes et différents motifs de discrimination. Son rapport devrait identifier les axes de progrès en matière de statistiques sur les discriminations.

### **Orientation 3 : Contribuer à développer les usages statistiques de données privées, en concertation avec les parties prenantes**

Référence : [Avis général 4 du moyen terme du Cnis 2019-2023](#)

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes. Dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur la mesure de l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture, lancé en 2022, une expérimentation sera réalisée pour exploiter les données logicielles de gestion de parcelles agricoles à des fins statistiques. Le Cnis pourrait également contribuer aux travaux à venir dans le cadre de la révision du règlement européen N°223/2009.

### **Orientation 4 : Etablir des priorités statistiques pour la mesure de la transition écologique**

Référence : [Avis généraux 1 et 6 du moyen terme du Cnis 2019-2023](#)

Le Cnis souhaite contribuer à éclairer la question des mesures statistiques du développement durable et de l'économie verte de manière transversale, pour proposer des priorités statistiques à moyen terme. Un colloque sera organisé sur la mesure de la transition écologique en 2023, pour mieux intégrer les dimensions énergétique et environnementale dans les statistiques économiques et sociales et ainsi contribuer au suivi et à l'analyse des politiques de transition écologique.

### **Orientation 5 : Accompagner la « démarche statistique publique » de l'Autorité de la statistique publique pour élargir le périmètre des statistiques publiques soumises à la coordination du Cnis**

Référence : [Avis général 8 du moyen terme du Cnis 2019-2023](#)

Le Cnis s'est engagé aux côtés de l'ASP dans l'expérimentation visant à qualifier les statistiques d'intérêt général produites par des organismes publics, qui devrait se pérenniser en 2023. Plusieurs de

ces organismes se sont engagés dans une démarche de mise en conformité progressive et entrent ainsi, pour le Cnis, dans le périmètre des producteurs statistiques. Le Conseil accompagne notamment la montée en qualité des enquêtes qui souhaitent obtenir le « Visa statistique publique ».

### **Orientation 6 : Travailler l'expression des besoins sociaux actuels en matière de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

Dans le cadre de la préparation du prochain exercice de moyen terme, le Cnis et ses commissions les plus directement concernées par des thèmes santé examineront l'opportunité de créer un groupe de travail sur le champ de la santé au sens le plus large. L'objectif de ce groupe serait de permettre un échange approfondi avec les acteurs les plus impliqués (administrations, opérateurs, acteurs sociaux et syndicaux, associations d'usagers, services statistiques, chercheurs...) en vue de cerner des besoins insuffisamment traités ou actuellement ignorés et de formuler des orientations et des propositions d'améliorations hiérarchisées.

### **Orientation 7 : Faciliter la communication des travaux du Cnis au-delà du cercle des experts**

Référence : [\*Avis général 8 du moyen terme du Cnis 2019-2023\*](#)

La concertation assurée par le Cnis s'adresse principalement aux utilisateurs de statistiques publiques possédant un minimum d'expertise. Pour faire connaître la richesse des statistiques disponibles à des publics plus larges ou en préciser les enjeux et les usages, le conseil engagera une réflexion pour valoriser davantage les travaux courants des commissions thématiques, des groupes de travail et des colloques par des communications simples.